

There are no translations available.

La principale recommandation du Consultant porte sur les deux points suivants :

- L'appui au suivi hydrologique ne doit pas être uniquement technique : il doit prendre en compte les aspects institutionnels, tel que détaillé ci-dessous (ex. organisation des observateurs, ancrage institutionnel de tout nouvel équipement, implication des CNU dans le suivi hydrologique).
- Il est conseillé de viser un suivi hydrologique qui s'appuie principalement sur le réseau des observateurs des pays, en le renforçant par quelques stations pourvues d'équipement automatique soigneusement sélectionnées pour la prévision des crues. Le choix de ce réseau réduit de stations automatiques pourrait se réaliser dans le cadre du FERC.

Les principales recommandations sont reportées par ordre décroissant d'importance.

Pérennisation du suivi hydrologique:

- Placer tout effort d'appui à l'ABN du suivi hydrologique sous l'Observatoire de l'ABN.
- Privilégier l'approche programme, en définissant un sous-programme pour l'ABN et pour chaque pays avec des objectifs, moyens et ressources propres.
- Baser les modalités de financement sur l'évaluation de la performance (type « appui budgétaire »), gage d'une meilleure appropriation des résultats du programme par l'ABN et les pays :
 - . Définition d'indicateurs rattachés aux objectifs spécifiques/opérationnels : indicateurs d'activités, de résultat et d'efficience ;
 - . Définition d'une situation de base et de jalons à atteindre ;
 - . Avances et décaissements conditionnés par l'atteinte des résultats et la justification des dépenses (justification budgétaire et non plus comptable) ;
 - . Recours aux comptables des DAF des Ministères faisant usage des procédures habituelles des pays en matières budgétaires, comptables et de passations;
 - . Mise en œuvre d'actions correctrices en cas de non atteinte des résultats ;
 - . Dispositif d'évaluation externe régulier.
- Envisager ou continuer la réflexion sur les pistes de mobilisation de fonds pour le suivi hydrologique :
 - . **Au niveau régional :**
 - * Rémunération de l'ABN dans son rôle de Maître d'ouvrage des projets mis en œuvre à son niveau : allocation systématique d'un % du budget de chaque projet régional à l'ABN.
 - * Les PTF conditionnent leurs interventions financières par l'approvisionnement effectif de la ligne suivi hydrologique par les Etats membres.
 - . **Au niveau national :**
 - * Intégrer systématiquement le suivi hydrologique dans le volet « mesures d'accompagnement

» des projets nationaux d'infrastructures hydrauliques (ex. AEP).

* Suivre de façon rapprochée le versement de la contribution effective des états à l'ABN par le SFN : mécanisme de 'primes' pour les SFN des pays bons payeurs.

* Définir un mécanisme pour le reversement d'une quote-part des fonds de l'eau nationaux au suivi hydrologique.

* Mettre en pratique le principe de pollueur / payeur, qui peut subventionner le pays et à son tour l'ABN.

. Impliquer les CNU dans le suivi hydrologique :

* Appui aux renforcements des capacités des observateurs, certains membres des CNU ayant des compétences en hydrologie.

* Appui pour l'accès dans des zones non sécurisées : les CNU peuvent mobiliser des membres de leur réseau dans les zones à risque.

Renforcement des Observateurs des pays :

. En appuyant leur organisation (ex. en association) et en leur proposant de devenir membres des CNU.

. Garantir leur prime : assurer la régularité des paiements par les États et augmenter ces primes, suivant l'exemple du Burkina Faso et de la Guinée.

Renforcement des SHNs :

- Revaloriser le métier d'hydrologue (ingénieur et technicien) :

. Formation diplômante (hydrologue et technicien opérationnel).

. Formation de techniciens hydrologues opérationnels, capables de faire la maintenance préventive et curative des stations automatiques sur le terrain.

. Valoriser le métier de technicien, c'est-à-dire offrir une grille salariale et une progression de carrière attractive, où la finalité n'est pas forcément de devenir ingénieur.

. Mettre en place un système de maintenance préventive et curative des équipements de mesure automatique, avec une disponibilité locale des pièces de rechange et une gestion des stocks.

Choix, installation et utilisation d'un équipement de mesure automatique :

. Le choix doit se faire en concertation avec les SHN et également les CNU, qui peuvent améliorer l'intégration de nouvel équipement dans son environnement rural.

. Ancrer ce nouvel équipement institutionnellement : l'installation de l'équipement doit se faire dans l'environnement dans lequel il s'insère, avec une consultation formelle des populations et des autorités locales (ex. organiser un atelier d'information au sein de l'administration locale, en présence des chefs de villages environnants et des structures coutumières). Ceci peut favoriser l'entretien des équipements, la détection de problèmes et la réduction du vandalisme.

. Les SHNs doivent s'engager à prendre en charge la maintenance régulière (préventive) des équipements installés.

Modèle GIRE de l'ABN :

. Actualisation chaque année des données hydrologiques dans le modèle, afin de valoriser la base de données régionale de l'ABN qui est à jour.

. Prise en compte de scénarios de changement climatique dans le modèle, pour un meilleur examen des notifications de mesures projetées par les pays membres.

Communication de l'AFD :

. L'AFD n'a pas valorisé son appui continu sur 10 ans au suivi hydrologique dans le bassin du Niger.

. Elle doit par conséquent améliorer la visibilité de ses actions et communiquer davantage, par exemple en organisant une évaluation transversale de ses appuis aux organismes de bassins.